La Grande Relève

FONDÉ EN 1935

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE

VERS LA DÉMOCRATIE D'UNE ÉCONOMIE DISTRIBUTIVE

«Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée» V. Hugo.

N° 1142 - mai 2013

SOMMAIRE :

• ACTUALITÉ

page 2 Au fil des jours

Jean-Pierre Mon *souligne l'inflexibilité allemande pour imposer l'austérité à l'Europe, mais qu'au moins deux régions, la Catalogne et l'Andalousie, semblent être entrées en résistance.*

page 3 Mai... les travailleurs ne sont pas à la fête

Marie-Louise Duboin *montre que sous le nom trompeur de "sauvegarde de l'emploi" la loi qui vient d'être adoptée sans discussion va permettre que la diminution inévitable du temps de travail se fasse avec perte pour les salariés, à la fois de leurs droits et de leur pouvoir d'achat.*

page 4 L'ANI qui ne veut pas du bien aux salariés

La dégradation accélérée des droits du travail montrée par un ancien inspecteur du travail, Gérad Filoche, qui n'épargne pas ses critiques à son propre parti.

• LIVRES

page 5 De gauche ou socialiste ?

Benjamin *présente la réponse que propose J-C Michéa à cette question d'actualité.*

• HISTOIRE

page 8 1. Gueules noires et salopards

Guy Evrard, *évoque les drames, les luttes et les bonheurs des mineurs du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.*

PRIX en FRANCE 2,20 € ISSN : 2117-5047 *commission paritaire* N°0413 I 83051

Indécrottable Allemagne

• Dans un entretien au *Bild Zeitung*[1], la chancelière allemande Angel Merkel a déclaré que le salaire minimum généralisé expliquait pourquoi «*de nombreux pays en Europe ont un taux de chômage bien plus élevé que chez nous, du fait que les salaires et le rendement ne sont pas en rapport*». C'est pourquoi elle s'oppose vigoureusement à un salaire minimum généralisé à toute l'Allemagne que les "politiques" cherchent à imposer. Début mars, en effet, le Bundesrat, qui représente les seize États régionaux allemands s'était prononcé pour un salaire minimum horaire de 8,50 euros, applicable dans tout le pays.

• Malgré les appels[2] à plus de croissance, que nombre de ses partenaires économiques font à l'Allemagne, M. Weidmann, président de la Bundesbank, est totalement opposé à une hausse des salaires généralisée en Allemagne car «*du fait de relations commerciales relativement faibles avec les pays de la périphérie, ceux-ci ne profiteraient pratiquement pas d'une baisse de la compétitivité et d'une hausse de la consommation en Allemagne et au final c'est la zone euro dans son ensemble qui serait en plus mauvaise posture*»[3]

• Lors d'une conférence organisée le 23 avril par le magazine *Euromoney*, M. Kampeter, secrétaire d'État aux finances a déclaré que «*de nouvelles discussions sur les règles budgétaires n'auront pas le soutien du gouvernement allemand car les règles de discipline fiscale intègrent déjà une certaine flexibilité*». Il a précisé que, selon lui, les propos du président de la Commission européenne José Manuel Barroso, évoquant les "*limites*" de la politique actuelle, ont été «*mal interprétés*» comme un changement de cap politique de Bruxelles et que «*si nous rouvrons le débat sur les règles de la politique budgétaire, nous n'aurons jamais d'engagement positif à l'égard des institutions européennes*». Il a aussi insisté sur le fait que la nécessaire mise en œuvre de réformes dans les pays européens était la voie du succès, même si les effets ne se faisaient pas voir immédiatement.

En résumé, il n'y a rien d'autre à faire qu'à obéir à l'Allemagne.

Et l'Espagne suit…

La nouvelle "*Division Azul*"[5], je veux dire le gouvernement espagnol dont le chef, Mariano Rajoy, vient de déclarer[6] que de nouvelles coupes budgétaires étaient probables : «*Faire des coupes ne plaît à personne. Mais si nous le faisons, c'est lorsque c'est absolument indispensable. Nous ne ferons pas de coupes comme celles que nous avons faites l'an passé mais il est probable que pour certains volets budgétaires, il faudra le faire. Nous ne voulons pas non plus augmenter les impôts finalement, nous dépendons aussi des prévisions de croissance et de l'ampleur du déficit public pour les années à venir*». Moyennant quoi, le chômage touche en Espagne, plus de 27% de la population active, notamment les jeunes. Et pour couronner le tout, le ministre de l'économie Luis de Guindos a reconnu lundi que l'économie espagnole se contracterait en 2013 de 1% à 1,5%.

…Mais pas tous ses peuples

STOP expulsions, titrait en novembre 2012, *El Periódico de Catalunya* en lançant sa campagne contre les expulsions des familles qui ne peuvent plus payer leur emprunt immobilier en raison de la crise. Comme dans d'autres pays, la loi prévoit que, si un emprunteur ne peut rembourser son prêt immobilier, la banque peut saisir son logement. Mais l'acheteur n'est pas libéré de son obligation de rembourser l'emprunt qu'il a contracté. Depuis l'éclatement de la bulle immobilière, en 2007, près de 400.000 expulsions ont été pratiquées. Saisie par de nombreuses associations, la Cour européenne de justice a statué, le 14 mars 2013, en déclarant que les lois de restitution des biens en Espagne, sont "*abusives*" et violent la Directive 93/13 sur la protection des consommateurs.

Sans attendre plus longtemps, le gouvernement régional d'Andalousie (Parti socialiste et Gauche unie) a décidé de saisir les logements appartenant aux banques, pour une durée de 3 ans, lorsque les familles qui les habitent sont «*en situation de risque d'exclusion*» et sous la menace d'une expulsion[7]. Cette décision survient alors que la nouvelle loi sur les prêts bancaires en discussion au Parlement prévoit des amendes pour les banques qui disposent de logements vides et refusent de les mettre en location. L'Andalousie est décidément une région d'avant garde (voir *GR* 1110, *Marinaleda*).

Résistance française ?

L'interview du président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, publié dans *Le Monde* du 26 avril vient de soulever une énorme tempête dans le marais des inconditionnels de l'Europe Allemande, en déclarant que lui appelle «*tension tout court et, s'il le faut confrontation*» ce que le président de la République appelle «*tension amicale*». Il précise :«*La France doit pouvoir combattre la conception de la droite européenne car cela amène à payer un prix démocratique trop lourd avec l'apparition d'un certain populisme en Italie ou même en France. La seule rigueur peut condamner la belle idée de l'Europe plutôt qu'elle ne peut la sauver. […] Ce que je crains le plus, ce n'est pas l'abstention, c'est un 21 avril*[8] *européen*». Les "pseudo-européens" se sont immédiatement déchaînés : au PS, c'est Elisabeth Guigou, présidente de la Commission des affaires étrangères, qui a ouvert le feu, l'éditorial du *Monde* des 28-29 avril était intitulé *Ne tirez pas sur Angela Merkel* et Alain Juppé dénonçait, dans une pleine page de ce même numéro *le péril mortel* d'une confrontation avec Berlin. En page 2 on pouvait lire en gros caractères «*Berlin s'afflige des coups de menton français*» avec en sous-titre «*l'entourage d'Angela Merkel critique l'incapacité de la France à tenir ses engagements*».

Jean-Pierre MON

1 *Bild Zeitung*, 17/04/2013.

2 Notamment ceux d'Arnaud Montebourg … et du secrétaire américain au Trésor Jacob Lew !

3 *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 18/04/2013.

4 *Euromoney Magazine.*

5 Pour ceux qui étaient trop jeunes à l'époque, je rappellle que la Division Azul était une légion de volontaires espagnols créée par Franco au début des années 1940 pour combattre avec les Allemands sur le front de l'Est.

6 Conférence de presse tenue avec son homologue slovaque le 23 avril 2013.

7 *El Païs*, 10/04/2013.

8 Allusion au 21 avril 2002, jour où Le Pen est arrivé au second tour de l'élection présidentielle.

En ce mois de mai…
…les travailleurs ne sont pas à la fête

Il y a deux ans, Jean-Pierre Mon rappelait dans nos colonnes[1] l'origine sanglante de la fête du premier mai, à Chicago en 1886, et sa commémoration, aussi dramatique dans le nord de la France, à Fourmies, cinq ans plus tard. Depuis, le premier mai est la fête des travailleurs dans un très grand nombre de pays.

Est-ce dans la perspective de cette commémoration que notre gouvernement a décidé de ***"faire la fête"*** aux travailleurs ?

*

La diminution de l'emploi est un fait. La mécanisation et l'automatisation ont considérablement augmenté la productivité, et la mondialisation financière permet de transférer un maximum des emplois qui restent à des travailleurs ***"low cost"***.

La seule issue humainement possible est de diminuer le temps de travail sans réduire le pouvoir d'achat des travailleurs : c'est une économie ***distributive***.

Par contre, en économie capitaliste la diminution inévitable du temps de travail doit être imposée ***avec*** la réduction des salaires. C'est donc **la démolition du droit du travail.** C'est ce que vient d'accomplir l'ANI**,** loi désignée, en trompant le public par *"plan de sauvegarde de l'emploi"*, mais détourner ainsi le sens des mots n'est pas une nouveauté[1].

L'ANI, c'est l' *accord national interprofessionnel* entre le Medef et trois syndicats. Laissons aux adhérents de ces derniers, CFDT, CFTC et CFE-CGC, qui représentent ensemble moins de 50% des salariés, le soin de se faire expliquer comment ils sont laissés leurrer…

Mais leur responsabilité est grande, car cet accord est une accélération radicale des régressions sociales : il permet de rogner, une à une, les garanties que le code du travail assurait par la loi.

Pour juger l'importance de la casse de ces garanties, on peut faire confiance à Gérard Filoche[3]. D'abord parce qu'il connaît le droit du travail pour avoir, pendant trente ans, été chargé de veiller à son application en tant qu'inspecteur du travail. Ensuite parce qu'il est membre du bureau national du PS. Il faut saluer son courage pour n'avoir pas épargné, à ce sujet, la direction de son parti de ses critiques, violentes et solidement argumentées.

Rappelons que l'objectif principal de la loi fixant les droits du travail était de protéger les salariés contre des abus du pouvoir que détiennent leurs employeurs, un pouvoir de vie et de mort du seul fait que, dans le système capitaliste, un salarié sans emploi n'a pas droit aux moyens de vivre libre.

Cette conquête des droits du travail s'est faite au prix de lourds sacrifices, de grèves difficiles à tenir contre des répressions violentes et de nombreuses morts-martyres. C'est pourquoi Guy Evrard rappelle (ci-dessous) ces luttes dont ses souvenirs d'enfance restent profondément marqués.

Non seulement cette héroïque conquête est oubliée de nos élus, mais pour l'effacer, ils ont employé des moyens indignes, ceux qu'ils reprochaient à leurs opposants actuels : refus de débat à propos de la transformation en loi de cet accord voulu par le patronat. Pourquoi ? La réponse est dans le cynisme de la patronne des patrons, Laurence Parisot, menaçant, si l'ANI n'était pas transformé en loi tel quel «*Je le dis de la voix la plus forte possible: […] Nous dirions que ce n'est plus l'accord que nous avons signé, et nous mettrions ça suffisamment en cause pour que les investisseurs étrangers changent d'avis sur la France.*[4]»

*

Ainsi les investisseurs font les lois. Nos élus, qui se sont mis au service de leurs intérêts, suivent donc, contre vents et marées, le "modèle" allemand[5]. Le gouvernement ne veut rien entendre des voix qui s'élèvent, de plus en plus nombreuses, pour dénoncer cette politique antisociale.

Pas même celle du sénateur Éric Bocquet qui demande qu'un contrôle mette fin aux détachements frauduleux de travailleurs étrangers (ils seraient 300.000 en France, 1,5 million en Europe) commis impunément par de grandes sociétés (entre autres par le CEA pour travailler sur le chantier du fameux projet ITER), qui traitent honteusement ces salariés à bas coût comme des esclaves "modernes".

La régression sociale la plus inique se commet ainsi à l'heure où l'urgence est au contraire de comprendre que le salariat, lui aussi, a fait son temps…

Marie-Louise DUBOIN

1 *GR* 1120, mai 2012, p.5

2 Voir à ce propos, l'article de Benjamin ci-après.

3 Voir page suivante de nombreux extraits de l'analyse du contenu de l'ANI par G.Filoche. Pour consulter son blog sur internet : http://www.filoche.net/

4 propos tenus sur RTL le 3 février dernier.

5 dont les effets étaient encore récemment décrits par Jean-Pierre Mon dans *GR* 1138, p.2 : *Le modèle allemand, est-ce ce que vous souhaitez ?*

L'ANI qui ne veut pas du bien... ...aux salariés

GÉRARD FILOCHE rappelle qu'avant 1973, le travail à temps partiel était interdit par la loi. Un gouvernement de droite, il y a 40 ans, a d'abord accepté que des «*horaires de travail réduits…[soient] applicables qu'aux seuls salariés qui en font la demande*». Après quoi le travail partiel a progressivement été mis en place, dans des conditions de plus en plus précaires pour les salariés. La loi n°81-64 du 28 janvier 1981 selon laquelle *«le temps partiel peut être "proposé" aux salariés de l'entreprise qui demandent à en bénéficier»* a soulevé «*l'hostilité de la quasi-totalité des organisations syndicales*». En 1986, le temps partiel devient *travail intermittent*. En 1991, il peut être mis en place «*à l'initiative du chef d'entreprise, ou, s'il y a accord collectif, à la demande des salariés*». En 1993 il devient "temps partiel annualisé". En 2000, «*il peut être mis en place par un simple accord d'entreprise, sinon à l'initiative du chef d'entreprise ou à la demande des salariés par simple information de l'inspecteur du travail*». En 2008, «*le temps partiel dit "modulé" est abrogé et remplacé par le temps partiel "aménagé", plus flexible*». Tout cela aboutit à "la flexibilité" qui «*n'est pas seulement un malheur, c'est une ineptie, ça ne nuit pas seulement aux humains mais à l'économie, à la productivité, ça crée du chômage, c'est un non sens ! L'ANI ne fera pas un seul emploi de plus, pas un chômeur ni un précaire de moins*».

Sur ITV, G.Filoche énumère et commente les mesures de l'ANI pour les temps partiels, qui concernent 3,7 millions de personnes, dont 85% de femmes : «*c'est une passoire tellement il y a de dérogations ! Les temps partiels déjà en place ne sont pas concernés, ni les jeunes de moins de 26 ans, ni les emplois auprès des particuliers; et les patrons pourront… vous imposer moins de 24 h de travail… Ensuite le diable est dans les détails : l'ANI flexibilise les contrats à temps partiel, salaires lissés, "paquets d'heures complémentaires" 8 fois par an à volonté de l'employeur, multiplication des coupures dans la journée, renégociation des délais de prévenance pour changements d'horaire, et baisse masquée de la majoration des heures complémentaires. L'ANI allonge aussi les durées (1.820 h au lieu de 1.000 h - article 19) du "chômage partiel"… il accroit les aides financières à l'employeur et diminue les moyens de contrôle de l'inspection du travail*.» Et ce n'est pas tout : «*l'extension d'une "complémentaire santé" sera soumise à d'autres négociations dans les entreprises… Le "panier de soins" sera réduit. Mais surtout l'ANI décide d'avance que c'est l'employeur qui choisira où ira l'argent : un jackpot de 4 milliards pour les assurances privées, AXA, Allianz… Cela ne s'appliquera qu'en 2016, pour la "mise en concurrence" de la Sécurité sociale, prévue par directive européenne : l'URSAAF n'aura plus le monopole des collectes de cotisations*». Et ce n'est toujours pas tout : «*Laurence Parisot dit déjà qu'il faut la dégressivité des indemnités chômage*». À propos de la création d'un droit à la "mobilité volontaire sécurisée", Filoche explique : «*Mobilité externe "volontaire" ? Le volontariat n'existe pas en droit du travail car le contrat se caractérise par un "lien de subordination juridique permanent". Pour aller d'une entreprise à une autre il faudra l'onction de l'employeur. Au "retour", l'ANI évoque "un poste similaire", mais en cas de refus cela équivaudra à une démission. "Mutations internes volontaires"? — Article 15 : ce sera "mobilité obligatoire… ou viré" ! Modèle : Francetélécom. Suite à un "accord" d'entreprise, le salarié ne pourra plus refuser une mutation géographique, dans une filiale, ou un autre poste… sauf à être licencié pour "cause réelle et sérieuse"*». Les indemnités en cas de rupture de contrat ne seront pas majorées, «*ce qui va changer ce sont les critères de licenciements: jusque là, la loi protégeait d'abord ceux qui avaient des difficultés sociales, charges de famille, puis ceux qui avaient le plus d'ancienneté… C'est fini. Seront protégés en premier lieu ceux que le patron jugera "compétents". C'est un des plus lourds reculs de l'accord. Des "pactes dits de maintien de l'emploi par accord" (toujours l'épée sur la nuque) pourront être signés, ce qui permettra de baisser les salaires et de faire varier les horaires pendant 2 ans si l'entreprise rencontre des "difficultés conjoncturelles" (elles en ont toutes). L'article 18 prévoit une généralisation de ce chantage à l'emploi : les salariés qui refusent seront licenciés pour motif économique individuel… On attendait un contrôle des licenciements, l'ANI fait le contraire : les procédures de licenciement par "plan de sauvegarde de l'emploi" vont être "allégées". Les licenciements collectifs pour motif économique de plus de 10 salariés seront avalisés par accord collectif d'entreprise*». Les salariés pourront-ils toujours aller aux prudhommes ? «*L'ANI veut limiter les "indemnités forfaitaires" que les salariés peuvent demander aux prud'hommes, et ce, dés la conciliation. Cette "conciliation" ne pourra plus être contestée. Les prud'hommes devront former leur conviction "au vu des éléments fournis par les parties" sans pouvoir prendre, comme avant, des mesures d'instruction complémentaires. Enfin, les délais pour saisir les prud'hommes seront limités à 2 ans (au lieu de 5) pour les licenciements, 3 ans pour les salaires (3 ans en arrière au lieu de 5 ans pour les heures supplémentaires)*».

À la question : «Pourquoi le gouvernement fait-il ainsi le lit du Medef ?» G.Filoche répond : «*Je crois qu'il a l'idée, fausse, que pour "faire de l'emploi" il faut amadouer le Medef. C'est aussi pour cela que 20 milliards d'euros de crédit d'impôts ont été donnés aux patrons, sans contrepartie. Grave erreur, car le Medef n'a pas du tout l'intention d'aider la gauche à atteindre son objectif d'inverser la courbe du chômage en 2013 !*» Et il conclut : «*10 millions de pauvres, 5 millions de chômeurs ! **Et en dépit de tout ça, la France n'a jamais été aussi riche !** Pour sortir de la crise, il faut la relance, pas l'austérité. Non seulement il ne faut pas cet ANI, mais au contraire il faut renforcer le droit du travail. Pour être "compétitifs", il faut des salariés bien formés, bien traités, bien payés, pas des "flexibles"*».

Benjamin a trouvé dans le livre qu'il analyse ci-dessous de quoi nous éclairer et éviter toute confusion sur le sens des mots :

De gauche ou socialiste ?

par **BENJAMIN**

Le livre de Jean-Claude Michéa intitulé *Les mystères de la gauche*, et sous-titré *de l'idéal des lumières au triomphe du capitalisme absolu*, part d'une volonté de clarifier le sens des mots qui servent à désigner les forces et mouvements politiques.

L'importance que revêt ce travail tient, selon lui, à la nécessité de rassembler la tradition radicale derrière une appellation unique.

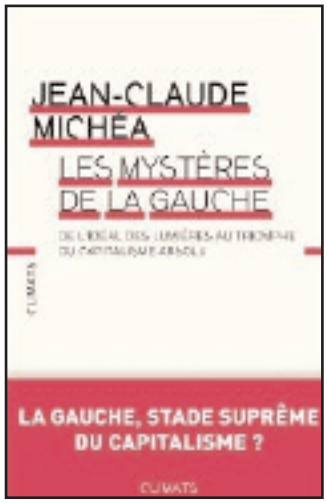

Comment faut-il appeler ceux qui luttent pour l'émancipation humaine ?

En fait, le débat sur les mots est l'occasion pour J.C. Michéa de dénoncer une fausse radicalité (**qu'il choisit** d'appeler la gauche) et de mettre en avant une vraie radicalité (qu'il appelle le socialisme).

UMP = PS=LIBÉRALISME

L'auteur critique la lecture bipolaire de la vie politique et les pseudo alternances entre la droite et la gauche. Pour lui, la droite (l'UMP) et la gauche (le PS) de gouvernement ne diffèrent pas fondamentalement pour la simple et bonne raison qu'elles sont toutes deux issues de la même tradition politique : le libéralisme. On peut être étonné de ce qui peut, de prime abord, passer pour un amalgame : le PS, justement parce qu'il serait "socialiste", ne saurait être "libéral".

Nous avons tous à l'esprit cette antinomie, cette contradiction : les libéraux et les socialistes s'opposent. Ce qui les distingue le mieux (du moins dans la conscience commune) est la place qu'ils assignent à l'État. Les libéraux, c'est connu, veulent moins d'État et ont confiance dans le marché économique comme institution de régulation de la société. À l'inverse, les socialistes veulent un État fort qui assure la cohésion sociale ; le marché ne fait que mettre en relation des intérêts particuliers contradictoires ; il n'est nullement synonyme d'équilibre.

La situation est donc paradoxale pour le lecteur. J.-C. Michéa reconnaît parfaitement le clivage libéralisme-socialisme. Il suit en cela le sens commun. Mais en revanche, il prend ce sens commun à contre-pieds en excluant le PS du socialisme et en en faisant un parti libéral.

Son opération, qui consiste à redonner leur légitimité à des catégories politiques héritées du 19ème siècle (libéralisme, socialisme) au détriment du clivage gauche-droite utilisé tous les jours aujourd'hui, n'est donc pas anodine : elle lui sert à exhumer des antagonismes idéologiques qui ont beaucoup perdu en visibilité (et qui sont donc pour cette raison bien peu intuitifs pour nous), mais qui demeurent, selon lui, incontournables pour tracer une ligne de partage entre l'aliénation et l'émancipation humaine.

Essayons tout d'abord de comprendre pourquoi le PS est libéral pour Jean-Claude Michéa.

POURQUOI LE PS N'EST PAS SOCIALISTE...

D'une part, il est évident que le PS s'est rallié au libéralisme économique au moins depuis le début des années 1980. Il est même le principal architecte de la libéralisation de l'économie française au travers des différents traités européens que ses élus ont signés ou des réformes qu'ils ont imposées au pays. Mais J.-C. Michéa va plus loin. Il rappelle que le libéralisme a deux dimensions : l'une économique, c'est la plus connue, l'autre politique, moins évidente.

Qu'est-ce que le libéralisme politique ?

Selon l'auteur, c'est une certaine idée de la liberté qui confine au relativisme moral le plus absolu. En substance, vous avez le droit (vous êtes libre) de tout faire pourvu que cela n'empêche personne d'en faire autant. Vous voulez vendre votre corps ou acheter celui de votre voisin ? Un juriste libéral conséquent ne vous opposera jamais une règle morale ou un quelconque interdit (par exemple "atteinte à la dignité humaine"). Il s'assurera seulement que ce voisin est consentant et il vous proposera le cas échéant de formaliser cet accord sous la forme d'un contrat. Le libéralisme politique, c'est aussi simple que ça : rien n'est interdit a priori, le contrat entre individus, quel qu'en soit le contenu, est toujours possible tant que les parties non-prenantes ne sont pas lésées.

J.-C. Michéa compare le droit libéral au code de la route qui ne se soucie jamais de la direction que vous prenez mais qui cherche à éviter les carambolages. Les libertés sont concurrentes les unes des autres (*«la liberté de l'un s'arrête où commence celle de l'autre»* entend-on souvent), tout le génie du droit libéral consiste à les faire cohabi- ● ● ●

ter. Paradoxalement, ce libéralisme politique bénéficie d'une perception extrêmement favorable aujourd'hui : qui est contre les droits de l'homme ? Qui est contre la tolérance ? J.-C. Michéa nous met en garde. Derrière ce paravent de bons sentiments, règne un laissez-faire moral qui rend l'existence collective invivable.

Pour l'auteur donc, si le PS s'est rallié au libéralisme économique, qui est un cheval de bataille plutôt "de droite", il est sans conteste le promoteur historique du libéralisme politique, qui est d'ailleurs une spécialité "de gauche". Au final, le PS est bien de gauche (promoteur du libéralisme politique), et non pas… socialiste !

Selon Michéa, la différence historique entre la gauche et la droite est une prédilection pour l'un ou l'autre des deux volets (la dimension politique ou la dimension économique) d'une seule et même doctrine (le libéralisme), doctrine tout à fait cohérente en elle-même (certaines notions peuvent être employées dans les deux champs indifféremment : individu, concurrence, contrat…). Gauche et droite sont solidaires et complémentaires idéologiquement. D'où l'impasse des alternances depuis 30 ans.

Mais où est passé le socialisme ?

À bien y réfléchir, ce que nous dit l'auteur n'est pas totalement nouveau et nous pouvons trouver nous-mêmes des éléments qui cadrent parfaitement avec ses analyses. Par exemple, l'hypercompatibilité gauche-droite s'illustre par l'exemple de Jean-Marie Bockel qui fonde la Gauche Moderne pour rejoindre l'UMP. Quant à l'antagonisme gauche-socialisme, il suffit de lire le livre d'entretiens de Manuel Valls : *Pour en finir avec le vieux socialisme… et être enfin de gauche* pour s'en convaincre. Bon, accordons à l'auteur que le socialisme originel est introuvable au PS ; ce qui, soit dit en passant, est loin d'être un effort surhumain. Et l'extrême gauche ? *A priori*, les différentes organisations comme le Front de Gauche, LO ou le NPA, parce qu'elles mettent en avant la lutte des classes et se réclament de l'orthodoxie marxiste (justement brocardée dans le débat politique pour son purisme et sa résistance à l'ordre libéral) nous paraissent immunisés contre le virus libéral : ne sont-ils pas *de facto* brevetés, estampillés, labélisés *socialistes* ? En fait, écrit J.-C. Michéa, l'extrême gauche n'est pas un bon antidote contre la menace libérale. Par certains aspects, en effet, elle exprime elle aussi des tendances assimilables au libéralisme. Lesquelles ? Pour le comprendre, l'auteur évoque à plusieurs reprises la pensée de Marx qu'il juge équivoque : d'un certain côté, certes, elle est une critique sans concession du règne de la marchandisation libérale (en cela elle fonde une véritable critique socialiste du libéralisme) ; d'un autre, elle adopte une posture scientiste et positiviste. Ce dernier aspect se traduit par exemple par un sens de l'Histoire selon lequel l'histoire humaine (Antiquité, Moyen Âge, époque moderne…) serait une série nécessaire, organisée et même intelligible d'étapes de développement. Marx, comme presque tout le monde à son époque, noue Progrès et Histoire. Ces deux dynamiques sont pour lui indissociables: plus on avance dans le temps, plus l'Humanité progresse et plus on se rapproche du but : l'émancipation. Michéa appelle cette croyance "la métaphysique du progrès" et il pense qu'elle constitue un des deux traits fondamentaux du libéralisme (l'autre est la Croissance, à laquelle se rattache l'extrême gauche par son productivisme). Or, c'est cette sensibilité à l'histoire qui prédominera rapidement, dés la Deuxième Internationale en fait, et qui constituera le fondement de l'orthodoxie marxiste : déterminisme historique, rôle de la grande industrie et plus généralement du progrès technologique dans la marche historique, mépris des classes moyennes au profit du seul prolétariat comme agent du changement… Bref, l'extrême gauche d'aujourd'hui est avant tout une héritière du Marx libéral !!

Une fois Marx critiqué, une fois la gauche et l'extrême gauche écartées, on se demande vraiment où l'auteur peut bien situer le socialisme. Il cite bien certains noms oubliés aujourd'hui : les socialistes français avec Cabet, Leroux, Considérant ou les populistes russes ; il appelle certes à la rescousse G. Orwell et sa *common decency*, ou encore M. Mauss et sa morale du don. Il fait aussi référence au courant anti-industriel et à celui plus récent de la décroissance. Mais l'impression que laisse cette énumération est que le socialisme se livre par éclats théoriques plutôt que par luttes politiques (un parti pris de l'auteur assurément discutable) selon une tradition qui est loin d'être sous les feux de la rampe.

souscription permanente ***POUR QUE VIVE LA GRANDE RELÈVE***

A. Planchon 4 – Melle Reynier 2 – Mme Casanova 28 – Melle Clouet 9 – M. Delessert 27 – R. Villedary 23 – A. Villegier 57 – J. Silvotti 7 – J. Chaudieu 49 – Mme Plé 14 – R. Charpentier 27. Total 247 euros ***Merci à tous !***

Grâce à cette souscription, nous pouvons poursuivre la publication du journal en modérant le prix de l'abonnement, et en faire le service gratuit à des personnes qui n'ont pas les moyens de le payer, mais qui tiennent à le lire et à le diffuser.

Merci aux abonnés qui, pour nous éviter des frais de rappel, observent la date d'échéance de leur abonnement : elle est indiquée sur l'étiquette de l'enveloppe sous laquelle ils reçoivent leur journal.

Le socialisme phagocyté par la gauche

Cette relative confidentialité du socialisme s'explique selon J.-C. Michéa par l'histoire nationale. Au XIXe siècle, la vie politique n'est pas encore bipolaire. Il y a bien l'équivalent de la gauche actuelle qui regroupe différentes fractions, de la grande bourgeoisie industrielle et libérale à la petite bourgeoisie commerçante et artisanale : c'est le parti, libéral et républicain, du changement. Il y a la droite, très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui puisqu'elle regroupe alors les sensibilités monarchistes et cléricales ("l'alliance du trône et de l'autel"), c'est-à-dire des forces sociales et politiques précapitalistes et contre-révolutionnaires : c'est, à proprement parler, la Réaction face aux différents courants se réclamant des Lumières et de la Révolution Française. Mais, à côté de ce clivage gauche droite, se distingue une troisième composante : le mouvement ouvrier, c'est-à-dire le socialisme.

Le choc de l'affaire Dreyfus va rapprocher les libéraux et les socialistes (parlementaires du moins) qui s'allient face à la droite réactionnaire et antidreyfusarde. Cette alliance est une alliance de circonstance face à un ennemi commun très puissant à l'époque, elle ne traduit en rien une quelconque compatibilité politique. Elle est d'autant moins prévue pour durer que socialistes et libéraux se sont affrontés à plusieurs reprises depuis le milieu du siècle. À ce propos, Michéa rappelle opportunément que «*les deux répressions de classe les plus féroces et les plus meurtrières qui se soient abattues, au XIXe siècle, sur le mouvement ouvrier français ont chaque fois été le fait d'un gouvernement libéral ou républicain.*» Mais voilà, ce pacte a duré et n'a jamais été remis en cause. Les socialistes, malgré une longue période pendant laquelle ils sont parvenus à faire valoir leurs mots d'ordre au sein de leur alliance avec la gauche, ont finalement été intégrés à cette dernière. Le compromis de "défense républicaine" auquel ils ont consenti à la fin du XIXe siècle, et qui ne devait pas durer, a donc conduit à la dissolution de leur spécificité. La gauche a phagocyté le socialisme.

On remarque par ailleurs que la droite réactionnaire a, quant à elle, disparu depuis le milieu du XXe siècle. Elle est remplacée par des partis dont la base électorale est plutôt conservatrice (soucieuse de la défense des valeurs traditionnelles) mais dont les programmes témoignent de leur ralliement massif à l'individualisme libéral, à la mondialisation marchande et au culte de la croissance illimitée. De ce point de vue, l'évolution doctrinaire est bien plus patente à droite qu'à gauche. La droite s'est libéralisée. D'une certaine manière, nous pouvons dire qu'elle s'est "gauchisée". Finalement, l'auteur décrit, entre 1894 et les années 1970, un processus d'assimilation par la gauche de ses adversaires socialistes et réactionnaires qui aboutira à la pensée unique.

Le socialisme originel décrit par J.-C. Michéa se distingue du libéralisme avant tout par son sens moral. Pour lui, la soutenabilité de nos modes de vie est autant une question de rapport à l'autre que de rapport à notre environnement. De la même manière que nous devons apprendre à vivre dans un monde physique fini (la croissance économique ne saurait être illimitée), il est indispensable de reconnaître la transcendance des limites morales. Alors que l'image la plus répandue du courant libertaire tient justement à la dénonciation de toute forme d'autorité et de normes («*il est interdit d'interdire*»), l'auteur, anarchiste lui-même, affirme la nécessité d'une décence ordinaire. Il attire ainsi notre attention sur l'incompatibilité de sphères intellectuelles et militantes qui se réclament toutes, ou qui sont toutes associées à l'anticapitalisme. Nous retrouvons là le principe de l'ouvrage d'Eve Chiapello et de Luc Boltanski, *Le nouvel esprit du capitalisme*. Mais pour clivantes qu'elles soient, ses analyses ont cependant le mérite de restituer la cohérence d'une pensée "socialiste", seule véritable alternative aux impasses actuelles.

NON, LA COMMUNE N'EST PAS MORTE !

En 1886, Eugène Pottier composait : «*Tout ça n'empêche pas, Nicolas, qu'la Commune n'est pas morte !*». En 2011, «*les Fédérés de Libourne*» le prouvèrent pendant 72 jours (on pourrait dire aussi «*72 soleils*», comme Pierre Gamarra*), pour la commémoration du 140ème anniversaire de cette page glorieuse de l'histoire de notre peuple : *la Commune de Paris*, du 18 mars au 28 mai 1871. Une page que les pouvoirs issus de la bourgeoisie ont ensuite trop souvent tenté d'effacer de la mémoire collective, après que Thiers et les Versaillais l'eurent réprimée dans le sang, une semaine durant.

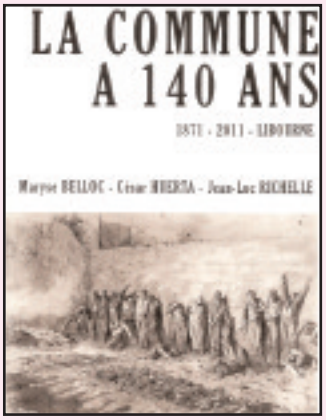

Editions *La Cause du Poulailler*, septembre 2011, 12€
http://cause.du.poulailler.free.fr

Les acteurs de l'évènement de Libourne ont préservé le témoignage de leur initiative en éditant les textes des conférences de l'université populaire installée pour la circonstance, ainsi qu'une analyse des ressorts de cette action collective. Leur motivation est exprimée avec une belle simplicité dans la présentation de l'ouvrage : «*Nous aimons l'histoire. Particulièrement celle des peuples. Le choix de la Commune indique clairement que nos interrogations se portent sur ce envers quoi, et sur ceux envers qui, nous pensons être redevables* ».

L'éditeur, découvrant que nous avions repris dans *La Grande Relève* (*GR*1125, 1126, 1127 et 1128) certains des textes publiés au cours de l'évènement dans *Le cri du peuple de Libourne*, nous a fait parvenir le livre. Nous invitons nos lecteurs à se plonger dans ces pages qui racontent l'histoire tout en montrant comment les initiateurs du projet en 2011 ont su concrétiser une belle ambition collective.

* Pierre Gamarra, *72 Soleils*, Les Editeurs Français Réunis, Paris, 1975.

Les mineurs du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais ont payé un lourd tribu aux accidents miniers, à la répression des mouvements sociaux des 19e et 20e siècles, à la lutte contre l'occupant nazi au cours de la seconde guerre mondiale. Mais ils ont vécu aussi les bonheurs des premiers congés payés, immense conquête du Front populaire, des premiers bains de mer sur la côte d'Opale et même en Méditerranée après la Libération. Les dernières lampes qui veillaient jadis au grisou au fond de la mine, devenues électriques, ont néanmoins vacillé une à une dans les années 1980. Il est utile aujourd'hui d'évoquer ce passé de noir et d'azur, qui se réveille parfois, justement dans ce numéro de mai de la GR.

I. Gueules noires et salopards

par **Guy EVRARD**

En 1984 est créé le Centre historique minier de Lewarde[1] (Nord), préservant une ancienne *fosse*, pour que subsiste le témoignage du labeur des hommes dans les galeries, au fond de la mine, alors que ferment tous les puits de la région. La dernière berline sera remontée en décembre 1990 à Oignies (Pas-de-Calais). En 2012, le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO[2], afin que ne soient pas effacés le paysage et l'univers de toute une région tournée pendant 150 ans vers l'extraction du charbon (voir encadré 1)[3]. En 2013 ouvre le Louvre-Lens, sur le site d'un ancien puits de mine et exposant le tableau de Delacroix *La liberté guidant le peuple*, inspiré de la révolution de 1830 (les Trois Glorieuses). Depuis 2009, la station balnéaire de Berck-sur-Mer évoque, par diverses manifestations, la venue des mineurs qui séjournaient à l'hôtel Régina (racheté par les Houillères en 1952), souvent pour leurs premiers bains de mer, après tirage au sort. Depuis 2011 est maintenant organisée *La route des vacances*, qui emmène d'anciens mineurs et leurs proches, dans des autocars et voitures de l'époque, sur cette même route empruntée autrefois depuis les bourgades du bassin minier pour rejoindre la côte d'Opale, à Berck, et y vivre quelques beaux jours, loin du charbon. Nous y reviendrons dans la seconde partie.

Vestiges de la fosse d'Arenberg, avant restauration, à Wallers (Nord)

*

Le Louvre-Lens

La liberté guidant le peuple (Eugène Delacroix)

Encadré 1

Les trois âges de la mine[3]

Si la mine a façonné la région surtout pendant 150 ans, on peut en réalité conter son histoire sur trois siècles :

• Le 18e siècle et la recherche des premières veines.

Le premier filon de charbon avait été trouvé près de Boulogne-sur-Mer dans les années 1660. Mais la première compagnie, la compagnie d'Anzin, fut fondée en 1757. En France, «*elle s'affirme rapidement comme l'illustration la plus spectaculaire du capitalisme industriel naissant*». À la veille de la Révolution française, la Compagnie d'Anzin est l'une des entreprises les plus puissantes du pays, exploitant une quarantaine de puits et employant 4.000 personnes.

• Le 19e siècle et la montée en puissance des compagnies minières.

L'exploration part à la conquête de l'ouest, où le gisement s'arrête aux collines d'Artois, dans le Pas-de-Calais. En 1878, la production du Pas-de-Calais dépasse celle du Nord et en 1880 la Société des mines de Lens supplante la compagnie d'Anzin. Parmi les dix plus puissantes sociétés minières du pays, huit se trouvent dans le Nord - Pas-de-Calais. En 1840, les compagnies du nord de la France employaient 9.000 ouvriers ; elles en emploient 85.000 en 1900. Sans progrès majeur au fond, la production décuple entre 1800 et 1880. C'est donc surtout par l'accroissement de la main d'œuvre et aussi en améliorant les techniques de remontée que cette progression est obtenue.

À partir des années 1860, l'émergence des luttes sociales fait évoluer la législation : droit de grève en 1864, liberté syndicale en 1884, interdiction du travail des femmes et des jeunes garçons de moins de 12 ans au fond. Une première convention collective est signée à Arras en 1891, avec la création de caisses de secours et d'un régime de retraite. Ainsi, c'est dans le secteur minier que la législation du travail avance le plus rapidement. En même temps, le mineur est pris en charge «*dès le berceau, pour toute sa vie*» par les compagnies. Une politique paternaliste qui vise à attirer et stabiliser la population ouvrière : logements avec jardin (les corons), dispensaires, écoles, bains publics, sports, loisirs, distribution de charbon, épiceries... Ces avantages assurent néanmoins aux mineurs un niveau de vie supérieur à celui de bien des ouvriers de la même époque.

• Le 20e siècle, de la prospérité au chant du cygne.

Au début du 20e siècle, le Nord - Pas-de-Calais assure les trois quarts de la production nationale de charbon. C'est une période de gros investissements et de grande prospérité des compagnies, qui sera stoppée par la guerre de 1914-1918. L'essentiel du gisement est alors aux mains des Allemands qui vont le démanteler. À la fin de la guerre, les compagnies vont reconstruire en modernisant et en cherchant de nouveaux débouchés : centrales thermiques pour l'électricité et carbochimie. Elles embauchent des ouvriers étrangers, en particulier polonais, pour compenser les énormes pertes humaines dues à la guerre. Un record de production est atteint en 1930, quand survient la crise économique. En mai 1936, les luttes sociales, la situation internationale et la montée du fascisme donneront naissance au Front populaire : occupation des usines, acquis sociaux, dans une atmosphère festive. Puis c'est la guerre.

Entre 1940 et 1944, le Nord - Pas-de-Calais subit une présence militaire allemande massive, doublée d'une exploitation économique systématique. Alors que les mineurs prennent des initiatives dès 1941 contre l'occupant, «*Les compagnies contribuent à pressurer les ouvriers et se discréditent totalement, rendant leur nationalisation inéluctable à la Libération*». En 1945, les charbonnages sont très affaiblis. Leur nationalisation par le gouvernement provisoire répond certes à des mobiles politiques et sociaux, mais s'insère aussi dans une politique générale de modernisation. Le charbon est encore l'énergie dominante et le bassin minier s'engage dans la bataille du charbon, contribuant de façon décisive au redémarrage économique du pays. Faute de moyens d'investissement, c'est au prix d'un effort humain considérable. Les ravages de la silicose qui en résultent, le durcissement de la discipline par les Houillères et la remise en question du statut social avantageux des mineurs obtenu en 1946 déboucheront sur un mécontentement général et des grèves très dures en 1947 et 1948. En 1947, les Houillères du bassin du Nord - Pas-de-Calais emploient plus de 220.000 personnes.

L'aide financière apportée par les États-Unis entre 1948 et 1952 va permettre la modernisation des équipements mais, progressivement, l'exploitation va se concentrer sur les puits les plus rentables. Au début des années 1960, le développement des deux autres énergies fossiles, pétrole et gaz, signe la fin programmée de l'extraction du charbon en France, qu'il est moins cher d'importer. La grève de 1963 sera le dernier grand conflit de l'histoire minière dans notre pays. Elle sera suivie massivement par ouvriers et ingénieurs.

Le consumérisme d'aujourd'hui fait certes feu de tout bois et n'hésite pas à s'emparer des symboles des luttes populaires une fois celles-ci rangées dans les armoires du passé. Le 1er mai n'y échappe pas. Mais il est bon de savoir que cette vigilance vis à vis de la mémoire d'une population n'est pas une volonté d'État, un État qui a pris le relais des compagnies minières à la Libération, y compris dans la répression brutale des mouvements sociaux. Ce sont ici très souvent les derniers efforts d'anciens mineurs, de leurs associations, de leurs syndicats et de leurs soutiens politiques locaux qui ont permis de faire aboutir des projets dont le but majeur est que demeure la mémoire de la condition ouvrière qui fut dure à ces hommes jusque dans notre histoire moderne. Nous avons voulu que la *GR* contribue à faire vivre cette histoire autant qu'à l'hommage aux *gueules noires*.

Les drames

Quand j'étais enfant, j'ai entendu souvent mes parents se demander, sans jamais pouvoir répondre, lequel des métiers de mineur ou de marin était le plus dur. Cette question trahissait leur impuissance à l'annonce d'un nouveau drame, de la mine ou de la mer.

Dès les premiers temps de la révolution industrielle, à la transition des 18e et 19e siècles, les travailleurs se trouvent, dans les usines, davantage exposés aux accidents du travail, en raison de leur asservissement aux machines, notamment dans les filatures[4]. Au fond de la mine, le danger pèse en permanence sur tous, en particulier le grisou (méthane ou gaz de houille - voir encadré 2)[5]. Ce qui explique l'action ouvrière précoce dans ce métier, à la fois pour prévenir les accidents et pour

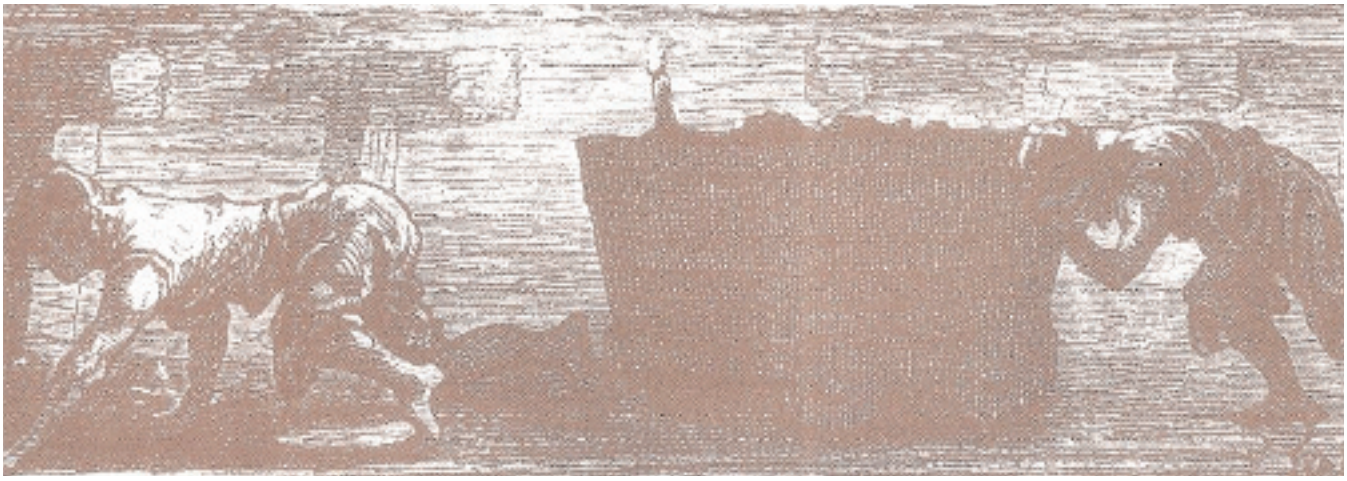

Les enfants poussant les berlines pour évacuer le charbon[3]

Encadré 2

Accidents dans les seules mines du Pas-de-Calais entre 1869 et 1929[5]

18 novembre 1869 : grisou à la fosse de Bully. 19 morts.
07 juin 1873 : grisou à la fosse 2 d'Auchy-au-Bois. 7 morts.
13 avril 1882 : grisou à la fosse 3 de Liévin. 8 morts.
24 janvier 1883 : grisou à Courcelles-lez-Lens. 4 victimes.
12 février 1883 : grisou à Liévin. 1 mort.
16 avril 1883 : grisou à Liévin. 6 morts.
11 janvier 1884 : grisou et explosion de dynamite à la fosse 2 de Ferfay. 17 morts.
14 janvier 1885 : grisou à la fosse 1 de Liévin. 28 morts.
07 juin 1885 : coup de poussière à la fosse 1 de Nœux. 3 victimes.
21 août 1885 : grisou à la fosse de Courcelles. 10 morts.
02 décembre 1900 : explosion de dynamite à Aniche. 17 morts.
21 mars 1901 : grisou à Drocourt. 7 victimes.
10 mars 1906 : grisou à Courrières. 1119 morts.
28 janvier 1907 : grisou à Liévin. 3 morts.
03 septembre 1912 : grisou à Clarence. 79 morts.
24 février 1915 : explosion de dynamite à Bruay. 4 morts.
16 avril 1917 : grisou à la fosse 9 de Barlin. 42 morts.
31 juillet 1929 : grisou à l'Escarpelle. 8 morts.
En dépit de l'amélioration progressive de la sécurité, la liste des accidents a continué de s'allonger, jusqu'à ce coup de poussière ou de grisou à Liévin, le 27 décembre 1974, qui laissa 42 morts sur plus de 1.500 mètres de galeries.

aider les accidentés et leur famille[6]. Les premières caisses de secours mutuel apparaissent en 1870 avant que les *«Caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs»* soient rendues obligatoires en 1894. Mais, gérées d'abord exclusivement par les compagnies, celles-ci masquaient bien sûr leur statut de conquête ouvrière ! Voici ce que répondait le directeur de la Compagnie d'Anzin, alors que les mineurs réclamaient un droit de regard, lors de la grève de 1880[6] : *«La Compagnie accorde spontanément des pensions sans prélever aucune retenue sur les salaires. Elle n'abandonne point l'ouvrier lorsque l'âge ou la maladie le rendent impropre au travail ; elle lui fait une pension qui l'aide à vivre ; c'est un don purement gratuit de sa part; elle n'admet point qu'on tarifie ses générosités, ni qu'un tribunal intervienne quand elle a des motifs sérieux de les supprimer».* Les mineurs de l'époque avaient bien compris que le don, dans un système économique et social qui repose sur l'exploitation du travail, n'est rien d'autre que la charité et ne fait que renforcer la subordination.

La Catastrophe de Courrières

LE REVEIL DU NORD

Epouvantable Catastrophe
AUX MINES DE COURRIÈRES
1.219 MORTS — NOMBREUX BLESSÉS

Explosion de Grisou

La catastrophe de Courrières, en mars 1906, reste dans les mémoires et inspira un roman, un siècle plus tard[7]. Ce fut l'accident minier le plus meurtrier en France (plus de 1.100 morts - le bilan n'est pas unanime), dans lequel la responsabilité de la direction de la compagnie fut largement dénoncée et révélant déjà à grande échelle que la vie des hommes est bien vite sacrifiée sur l'hôtel de la production et de la rentabilité (voir encadré 3)[5,8].

La catastrophe était en effet prévisible[9]. L'abbé Carrière, curé de Billy-Montigny, évoque en 1957 le témoignage de son père : *«celui-ci, chef-porion de la fosse, s'est réuni le matin du 10 mars à six heures moins le quart avec l'ingénieur du puits et le délégué mineur Ricq. Carrière et Ricq se prononçaient contre la descente des mineurs du poste du matin, à cause du danger représenté par l'incendie en cours dans la veine Cécile. L'ingénieur téléphona à Billy-Montigny, où la direction donna l'ordre de descendre. À six heures trente, c'était l'explosion et la catastrophe».* Ricq remontera 17 survivants. D'après le témoignage des mineurs, recueilli après la catastrophe, on savait depuis quelques jours que la mine était *mauvaise*, que l'on sentait *«le mauvais air»* et que les chevaux manifestaient des signes d'inquiétude. On reprocha également à la Compagnie d'avoir abandonné trop tôt les opérations de sauvetage.

Lors des obsèques officielles, le 13 mars 1906, Arthur Lamendin, mineur, syndicaliste, puis député, n'hésite pas à parler de crime[5,10] : *«Jamais pareille calamité n'avait atteint avec autant de cruauté tout un monde de travailleurs (...). Dès maintenant, on peut dire que la compagnie minière, guidée je ne sais par quel appât malsain a commis la plus grande faute, le plus grand crime. (...) La Compagnie savait que le feu brûlait au fond de la mine, et au lieu de faire remonter les ouvriers, elle obligeait les descentes. (...) Et ces responsabilité et culpabilité (...) ne dégagent en rien l'État (...)* [dont les ingénieurs sont en relation étroite avec les compagnies]. *(...) Quant aux rapports et aux avis des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, de ces travailleurs qui peuvent bien prétendre avoir quelques connaissances après avoir passé des années au fond de la mine, on n'en tient aucun compte (...). Il faut que tout cela change (...). Mais il ne faut pas permettre au capital de*

La fosse commune

Encadré 3

Quelques circonstances de la catastrophe de Courrières[5,8]

La catastrophe trouve probablement son origine dans une veine en feu depuis plusieurs jours, que l'on n'était pas parvenu à éteindre. Dans cette veine, la Compagnie avait d'ailleurs négligé la remontée de 80 m³ de bois usagé pour éviter des frais d'exploitation. La combustion du charbon produisit du gaz d'éclairage, proche du grisou, par distillation du charbon avoisinant. Le gaz se répandit dans les nombreuses poches déjà exploitées et non remblayées. À la teneur de 6 % dans l'air, le mélange s'enflamma lui aussi et à 12 % ce fut l'explosion, balayant 110 km de galeries, sous plusieurs communes, le 10 mars 1906. Ensuite, l'air se raréfiant, la réaction se poursuivit avec dégagement d'oxyde de carbone et d'acide carbonique, toxiques. Les premières victimes ont donc péri carbonisées et les mineurs qui avaient survécu à l'explosion ont ensuite été asphyxiés. Les premiers sauveteurs remontèrent des survivants, mais prirent aussi conscience des innombrables victimes. Si bien qu'après deux jours, considérant qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver des vies et afin de préserver le gisement pour en reprendre l'exploitation, les responsables de la compagnie décidèrent de renverser l'aération et de murer le puits par lequel les secours pouvaient intervenir, condamnant de fait les éventuels survivants, en dépit des protestations des délégués qui étaient redescendus, mais sans pouvoir progresser en raison du gaz qui subsistait et des éboulements, persuadés pourtant de la présence d'autres survivants. En effet, le 30 mars, 13 mineurs remontèrent à la surface par un autre puits. Ils avaient erré au fond pendant 19 jours, *«se nourrissant de la chair des chevaux morts, puis d'avoine, puis de souris, buvant leur urine mélangée à l'eau qui suintait, galvanisés par l'énergie de l'un d'entre eux»*. Quatre jours plus tard, on retrouva encore, hagard, un dernier rescapé.

jouer la vie des travailleurs, dans un intérêt exécrable de cupidité et d'égoïsme social».

La colère s'est accrue encore lorsque *Le réveil du Nord* accusa la Compagnie d'avoir sacrifié la vie des mineurs à ses profits. *«Mille morts d'un côté, mille pour cents de l'autre»*. L'action émise à 10F rapportera 104F pour l'exercice 1905. *«C'est pour maintenir ce dividende à 1.000 % que la Compagnie de Courrières faisait avant-hier travailler criminellement 2.000 mineurs dans les galeries en feu... Et les administrateurs ne sont pas encore en prison ?»*.

Un mouvement de grève se déclenche dès le 14 mars, il dure près de deux mois, touchant tout le bassin, en même temps que la solidarité se développe pour les familles des victimes. De nombreuses violences témoignent à la fois de l'émotion des mineurs et de l'âpreté du conflit entre les grévistes et la troupe, ainsi que vis à vis de la direction des compagnies. Une troupe que le ministre de l'intérieur Georges Clémenceau avait promis de ne pas envoyer au contact des grévistes, sans tenir sa promesse, puisqu'en avril 1906, 20.000 soldats stationnent dans le bassin minier.

La grève après la catastrophe de Courrières dura 50 jours et fut suivie par 60.000 mineurs[7]

Les luttes

Comme nous venons de le voir, les dangers et les drames de la mine sont historiquement les premières causes de la lutte des mineurs. Mais des consciences s'éveillent à un nécessaire rapport de forces contre le capitalisme, dont les compagnies minières furent l'un des fers de lance, pour tenter de faire reculer l'exploitation et la misère ouvrières. De *Germinal* à la lutte contre l'occupant nazi dès 1941, puis des puissants mouvements en 1947-1948 contre le gouvernement, après la bataille du charbon, dans l'entreprise nationalisée à la Libération, jusqu'aux grandes grèves en 1963 contre la fermeture des puits, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais ont souvent été à la pointe des luttes ouvrières au cours des deux siècles passés.

au 19e siècle

En 1884, Emile Zola assiste à la grande grève d'Anzin, qui dure près de deux mois et lui inspirera en partie *Germinal*[11]. Les années 1875-1914 constituent une période de forte croissance économique qui voit en même temps le développement du mouvement ouvrier dans les pays qui s'industrialisent[12,13]. Le regroupement des ouvriers en grand nombre, pour les besoins de l'industrie, leur fait prendre conscience de l'injustice insupportable de leur condition face à la richesse croissante des détenteurs de capitaux. Dans les mines, les grèves se multiplient, avec des fortunes diverses (voir encadré 4)[5].

L'historien François Bédarida résume[13,14]: *«Tout en constituant une corporation à part dans le monde ouvrier, les mineurs sont l'incarnation même de la condition prolétarienne... les plus exposés sur le front du travail, ils sont les premiers sur le front de la lutte ouvrière»*. Ainsi, *«Dans la région du Nord dont on peut dire qu'elle est un des berceaux de la classe ouvrière française, le mouvement ouvrier mineur présente, avant 1914, des caractéristiques particulières : la précocité d'abord, dont témoignent les soulèvements des mineurs d'Anzin en 1824, 1830, 1833 (l'émeute des quatre sous* - baisse de salaire[15]*) et en 1846 ; sa cohérence et son caractère de masse qui se manifestent par l'ampleur des grèves (...) ; la*

Encadré 4

GRÈVES DANS LES MINES DU PAS-DE-CALAIS DE 1889 À 1902[5]

1889. Dans tout le bassin du Pas-de-Calais, 7.700 grévistes revendiquent pendant 15 à 37 jours, avec succès, pour les salaires et la suppression des *longues coupes**.
1890. Dans les concessions de Courrières, Dourges et Drocourt, 6.600 grévistes revendiquent pendant 3 à 8 jours, sans succès, pour les salaires.
1890. Dans la concession de Carvin, 780 grévistes revendiquent pendant 53 jours pour les salaires. Ils parviennent à une transaction.
1891. Dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, 36.000 grévistes revendiquent pendant 15 jours pour les salaires. Ils aboutissent à la Convention d'Arras. C'est la naissance des conventions collectives.
1893. Dans 13 concessions du Pas-de-Calais et 11 concessions du Nord, 42.500 grévistes revendiquent pendant 49 jours, sans succès, pour les salaires et les horaires de travail.
1901. Dans les bassins du Nord et du Pas-Calais, 6.500 grévistes revendiquent pendant 17 jours, sans succès, pour la journée de 8 heures et les salaires.
1902. Dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, 71.000 grévistes revendiquent pendant 31 à 52 jours, sans succès, pour un salaire minimum et pour les horaires de travail.

* Pendant la seconde quinzaine de novembre, en prévision des grands froids et afin de satisfaire la demande, les compagnies minières demandaient aux mineurs de travailler non pas 9 heures mais jusqu'à 15 heures par jour.

liaison entre syndicalisme et politique (...) ; le rôle de l'Etat (...) qui n'hésite pas à faire intervenir la troupe»[13]. En effet, Thiers faisait parvenir en juillet 1872 au sous-préfet de Denain le message suivant : *«Président République à Sous-Préfet. Un second régiment est prêt à partir (...) qui forme brigade avec le régiment déjà parti. Soyez donc tranquille et agissez avec vigueur, châtiez, faites que tout cela finisse absolument, si bandes courent la campagne, dispersez par la cavalerie. (...) j'approuve tous vos actes»*[16].

Rappelons-nous que les acquis sociaux remis en cause aujourd'hui trouvent leurs premières racines dans ces luttes ouvrières du 19e siècle et qui se poursuivront au 20esiècle. Ne pas les défendre, c'est trahir la mémoire de nos aïeux pas si lointains.

Et ce n'est évidemment pas aux lecteurs de la *Grande Relève* qu'on fera croire que dans une France infiniment plus riche, il ne serait plus possible de les garantir !

PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE

Nous avons déjà brièvement évoqué la grande grève à laquelle participent la quasi totalité des mineurs du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, du 27 mai au 10 juin 1941[17]. C'est l'une des premières manifestations de résistance à l'occupant[18].

En raison de son charbon et de son industrie, le nord de la France, envahi et occupé par les troupes allemandes, est déclaré zone interdite, rattachée au commandement militaire allemand de Bruxelles le 17 juin 1940.

L'exploitation du charbon pendant l'Occupation[19]

L'occupation est lourde, les brutalités se multiplient, l'exploitation économique est maximale. Les compagnies minières deviennent les auxiliaires de l'occupant et tiennent leur revanche sur 1936. À la suite de la signature du pacte germano-soviétique, le Parti communiste français a été dissous et ses élus destitués en septembre 1939 par le gouvernement français. Les militants sont poursuivis, la presse interdite. Dans les mines, les délégués mineurs perdent leur mandat. La reconstitution des liens sera désormais clandestine.

La pénurie alimentaire est ressentie dès l'automne 1940 et devient plus dure au cours de l'hiver rigoureux 1940-41. Les salaires sont bloqués au niveau de 1939. Le chômage atteint tous les secteurs qui ne travaillent pas pour l'Allemagne. Les mineurs voient leurs conditions de vie et de travail se dégrader et entreprennent des grèves perlées dès janvier 1941. Les autorités françaises et allemandes multiplient les mesures et les injonctions pour augmenter la production sans augmenter les salaires. En mars, les troupes allemandes occupent les puits. Le mouvement s'étend néanmoins et se généralise à tout le bassin; il comptera jusqu'à 100.000 mineurs grévistes. Les industries connexes et l'industrie textile seront également touchées.

Emilienne Mopty, décapitée à Cologne en 1943[19,21]

Les femmes de mineurs soutiennent activement les revendications, Emilienne Mopty à leur tête. Après avoir laissé les compagnies et les autorités françaises gérer sans succès le conflit du travail initial, l'occupant allemand prend en main la répression d'un mouvement qui brave son autorité et devient patriotique. Il s'attache à démanteler l'organisation communiste locale.

Le bilan est lourd : plusieurs centaines d'arrestations, 270 mineurs déportés en Allemagne, dont 130 ne reviendront pas. D'autres seront fusillés comme otages en 1941. Ceux qui ont pu s'échapper entreront dans la clandestinité. Des revendications sont pourtant satisfaites et la machine de guerre allemande aura perdu 500.000 tonnes de charbon[19,20,21].

SOMMATION

Considérant

que, selon les termes de la proclamation du Commandant en Chef de l'Ouest en date du 10 Mai 1940, toute grève et toute incitation à la grève sont interdites ;

que les infractions y sont déclarées passibles des sanctions prévues par les lois martiales ;

je somme quiconque cela concerne de reprendre le travail, et ceci sans aucun délai.

Quiconque n'obéirait pas immédiatement à cette sommation, s'exposerait et exposerait les autres aux sanctions les plus sévères de la part des autorités militaires allemandes.

Arras, le 2 Juin 1941.

Signé : MENOFI Sous-Préfet.

Pendant la grève de 1941 [21]

La bataille du charbon et les grèves de 1947-1948

La nationalisation de l'industrie charbonnière française était inscrite au programme du Conseil National de la Résistance en mars 1944 (*Les jours heureux*, CNR)[22,23], parmi les mesures à prendre dès la libération du territoire : «*le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol*» et aussi «*l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production*». La loi de nationalisation avec la création des Charbonnages de France sera promulguée le 17 mai 1946, mais dès 1944, aussitôt libéré, le bassin du Nord - Pas-de-Calais est nationalisé. En 1945 Maurice Thorez, enfant du pays minier, alors ministre de la fonction publique, et le général De Gaulle «*décrètent la mobilisation des mineurs et lancent la bataille du charbon*»[23]. En septembre 1944, Benoit Frachon avait déjà lancé *la bataille de la production*, au nom de la CGT. La reprise de la production est spectaculaire dès l'année 1946. «*Dans des conditions difficiles, car la pénurie est générale, mais avec le soutien de toute la nation, les mineurs vont gagner la bataille du charbon et contribuer dans une large mesure au relèvement économique du pays*»[23].

En 1947, de grandes grèves, dites *"insurrectionnelles"*, éclatent pourtant en France contre les conditions de vie qui demeurent difficiles : rationnement, inflation, salaires insuffisants et marché noir. Elles débutent à la régie Renault de Boulogne-Billancourt en avril, s'étendent sur le territoire et à d'autres secteurs d'activité, y compris la fonction publique. En novembre, 80.000 mineurs des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais sont en grève aussi contre la révocation de leur président communiste. La violence s'installe et le ministre socialiste Jules Moch fait intervenir les CRS nouvellement créées ainsi que l'armée pour briser les grèves. Chez les mineurs, on comptera 100 révocations, 1.000 suspensions et 500 déplacements.

Les grèves de l'automne 1948[25,26] ont les mêmes causes. Dans le cas particulier des mineurs, la circulaire et les décrets Lacoste de septembre 1947 et septembre 1948, qui visent à réduire les salaires, diminuer les effectifs, transférer la gestion des accidents du travail et des maladies, assurée jusqu'alors par les sociétés de secours minières, à la direction des Houillères, et à revenir sur le statut du mineur, mettent le feu aux poudres[27]. «*En quelques jours, la France s'était embrasée. (...) toute la classe ouvrière s'était soulevée face à un gouvernement qui avait beaucoup demandé pour l'effort de reconstruction d'après-guerre, mais refusait de donner en échange. Dans les Houillères du Nord - Pas-de-Calais, les mineurs s'étaient particulièrement investis dans cet effort de reconstruction d'après-guerre (...). La répression sera violente* [le gouvernement et la presse parlèrent de nouveau de *grève insurrectionnelle*, sans doute pour mieux la réprimer]. *Jules Moch, ministre socialiste de l'Intérieur, envoie* [de nouveau] *les CRS et les blindés pour casser les piquets de grève. Il y a des milliers de blessés, des* [combien ?] *morts, plusieurs centaines de mineurs seront emprisonnés et (...) trois mille d'entre eux sont licenciés*»[25]. Le témoignage d'un mineur licencié est édifiant : «*Ils sont venus à la maison, on a eu deux jours pour déguerpir, avec femme et enfants. Mon épouse était enceinte. C'était une répression sauvage, injuste. Le droit de grève était inscrit dans la Constitution. Les mineurs licenciés ont donc perdu leur travail, le logement qui allait avec, le chauffage. Et puis, quand on retrouvait un travail, quelqu'un des Houillères passait voir le patron et on était de nouveau licencié. Il y a pire, nous étions considérés comme de mauvais mineurs et ne pas être dignes des Houillères. À l'époque, dans les mines, c'était la honte !* »[25] (Extrait de *La Voix du Nord*, janvier 2008).

L'analyse politique des circonstances de l'échec de ce grand mouvement social, à laquelle sont conviés maintenant les historiens[26], ne manque pas d'intérêt pour le présent. Les sept mineurs encore vivants des *bannis des Houillères* continuent de demander réparation, 65 ans plus tard. À la suite de péripéties judiciaires sans fin, un projet de loi d'amnistie voté au Sénat le 21 février dernier leur redonne espoir : «*Ça a été difficile de défendre notre honneur, mais on y arrive peu à peu*», se félicite Norbert Gilmey, ancien employé de Mazingarbe, âgé de 91 ans, essoufflé de tant d'années de luttes «*pour défendre tous nos camarades et ceux qui ont été dégradés*»[28].

La grève de 1963

En 1947-1948, l'objectif d'une réduction de la production du charbon en France était déjà dans les cartons. En 1950, Robert Lacoste, ministre de l'Industrie, expliquait : «*De combien de millions de tonnes devra-t-on réduire notre extraction ? De combien faudra-t-il réduire les effectifs miniers ? (...). En tout cas, (...) il faut se résoudre à une réalisation progressive du Pool Charbon-Acier (appelé aussi plan Schuman) accompagné de mesures destinées à en amortir les incidences sociales dans les mines. Voici longtemps que j'ai prévenu les mineurs de l'éventualité du renversement de la situation dans nos mines, par suite de la concurrence du fuel et de l'abaissement des prix des charbons importés*»[27]. Certes, les effectifs avaient été gonflés pendant la guerre pour éviter le service du travail obligatoire (STO) en Allemagne à de nombreux jeunes[26]. En 1960, le plan Jeanneney organise la récession. En 1963, le bassin connaît alors la plus grande grève de son histoire[29].

Avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui entend rechercher un approvisionnement énergétique au meilleur prix, les premiers pas de la construction européenne empruntaient déjà le chemin qu'elle n'a cessé de suivre depuis. Nous ne dirons jamais assez combien les fondements actuels de cette construction, avec l'alibi de préserver désormais la paix, vont à l'encontre des peuples. Les mineurs savent donc que leur profession est menacée. La lutte va cependant être lancée sur les salaires, avec la revendication d'un rattrapage de 11% par rapport à 1957. En janvier 1963, une grève du rendement fait chuter la production de 50 %. Il s'agit de prendre garde à la répression et d'éviter de rendre la grève impopulaire

pendant un hiver rigoureux, mais les discussions n'avancent pas. La grève générale est décidée début mars, alors que le général De Gaulle vient de décréter la réquisition.

Commence une histoire exemplaire, jusqu'au succès final, qu'il est vivifiant de rappeler dans ce numéro de mai de la *GR*. Le mouvement est suivi par les ingénieurs. Des comités de soutien s'organisent. L'évêque d'Arras prend publiquement la défense des mineurs et fait lire des messages dans les églises : «*Cette grève nous concerne tous et nous devons nous sentir solidaires*»[30]. *La Voix du Nord* poursuit ainsi l'évocation : «*la population exprime sa solidarité en envoyant de l'argent et des marchandises. Les mineurs sont accueillis à bras ouverts dans les grandes villes où ils partent faire la quête. Douze mille enfants vont en vacances de Pâques dans des familles d'accueil. (...) Les grévistes reçoivent une aide matérielle et financière importante provenant de nombreux pays. Des grèves sont organisées partout en France pour soutenir la corporation minière*». Le 3 avril, l'accord se fait sur une hausse immédiate de 6,5 %, suivie d'une progression de 12 % échelonnée sur un an. Une 4ème semaine de congés payés est acquise ainsi que des garanties pour reconsidérer la durée hebdomadaire du travail.

Et *l'Humanité* d'en tirer les enseignements[31] : «*Quand on touchait à la liberté* [allusion à la réquisition] *toute la France se mettait en colère. (...) Pour la première fois, l'union syndicale dans l'action s'était réalisée dans toute la profession minière. Pour la première fois, le pouvoir n'avait pu exercer sa répression policière. Pour la première fois de l'histoire, une grève générale des mineurs, seuls dans la lutte mais entourés de solidarité, se terminait pas un grand succès.*»

Cet article a été rédigé avec la contribution soutenue de Christian Evrard pour la documentation. Dans une seconde partie, nous évoquerons les bonheurs des *salopards* en congés à Berck.

En attendant, nous vous proposons d'écouter la chanson *Gueules noires*, sur le disque d'Edmond Tanière[32] *Tout in haut de ch'terril*. Ou encore d'écouter-voir la vidéo de la chanson *Gueule noire* de Dominique Grange[33] sur *Daily motion*.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES :

1. Centre historique minier de Lewarde : http://www.nordmag.fr/nord_pas-_de_calais/douai/lewarde.htm
2. La bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais patrimoine mondial de l'UNESCO : http://whc.unesco.org/fr/list/1360 http://www.bmu.fr/
3. Centre historique minier de Lewarde, *Petite histoire des mines du Nord - Pas-de-Calais*, Les carnets du galibot, décembre 2003.
4. Pierre Pierrard, *La vie quotidienne dans le Nord au 19e siècle*, éd. Hachette, 1976.
5. Bertrand Cocq et Guy Dubois, *Histoire des mines de l'Artois*, p. 100, 1982.
6. CNDP (Centre national de documentation pédagogique), CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) Lille, Le temps de l'industrie, *La mine et les mineurs en 1900*, Opération multi média Nord - Pas-de-Calais, dossier 6c, dossier pédagogique, *Les risques : accidents, maladie, vieillesse*, 1979.
7. A.B. Daniel, *Les roses noires*, éd. XO, Paris, 2007.
8. Idem 6, p. 423, *Les causes probables de la catastrophe de Courrières*.
9. Idem 6, p. 56, *1906 : La catastrophe de Courrières et la grève*.
10. Idem 6, p. 429, *Discours de Lamendin à Courrières, 13 mars 1906*.
11. Laurent Decotte, *Mémoire de la mine : les métiers (1/6)*, *La Voix du Nord*, 20/12/2010. http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur_Region/2010/12/20/article_memoire-de-la-mine-les-metiers-1-6.shtml
12. André Lebon, *Le pays minier au temps de Mousseron (1868-1943)*, éd. La Voix du Nord, p. 45.
13. Idem 6, p. 47, *IV Le mouvement ouvrier minier*, p. 47.
14. François Bédarida, *La civilisation industrielle à la conquête du monde*, dans *Histoire générale du travail*, tome 3, éd. Nouvelle librairie de France, Paris, 1960.
15. Wikipédia, *Emeute des quatre sous*. http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89meute_des_quatre_sous
16. Idem 6, p. 447, *L'Etat et le maintien de l'ordre*.
17. Guy Evrard, *Quelques repères de la guerre 1939-45 en région Nord - Pas-de-Calais*, *GR*1128, février 2012, p. 10.
18. Didier Lecoustre, *Faits marquants des mines*. http://didier.lecoustre.free.fr/Mines.html#locomotivesdesluttes
19. Bassin du Nord - Pas-de-Calais, www.centriris.fr, Le site des gueules noires, *La grève des mineurs du Nord - Pas-de-Calais*. http://centriris.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=248:la-greve-des-mineurs-du-nord-pas-de-calais&catid=65:les-greves&Itemid=37
20. Robert Vandenbussche, *La résistance dans le Nord - Pas-de-Calais*, chap. 6, *Combattre l'occupant frontalement*, pp. 137-164, éd. De Borée, 2012.
21. Les Archives du Pas-de-Calais. http://www.archivespasdecalais.fr/Anniversaires/Du-27-mai-au-9-juin-1941-100-000-mineurs-en-greve-dans-le-Bassin-minier
22. Programme du CNR, *Les jours heureux*, mars 1944. Voir par exemple l'édition numérique éd. La découverte, p. 23, Paris, 2010.http://widget.editis.com/ladecouverte/9782707160164/#page/21/mode/1up
23. Charbonnages de France, L'histoire du charbon dans le Nord - Pas-de-Calais, *1945 La bataille du charbon*. http://www.charbonnagesdefrance.fr/dArticle.php?id_rubrique=126&id_article=338
24. Wikipédia, *Grèves de 1947 en France*.
25. Bassin du Nord - Pas-de-Calais, www.centriris.fr, Le site des gueules noires, *La grève de 1948 du 4 octobre au 29 novembre*. - http://www.centriris.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=246:la-greve-de-1948-du-4-octobre-au-29-novembre&catid=65:les-greves&Itemid=37
26. Les cahiers de l'Institut d'histoire sociale de la CGT, *La grève des mineurs de 1948*. http://www.ihs.cgt.fr/IMG/pdf_DOSSIER-3.pdf
27. La Riposte, *La grande grève des mineurs de 1948*. http://www.lariposte.com/la-grande-greve-des-mineurs-de,1697.html
28. Mélanie Dacheville, *Mineurs grévistes de 1948 : Gueules noires et PCF saluent l'amnistie votée par le Sénat*, *La Voix du Nord*, Lens, lundi 18 mars 2013, p. 8.
29. Idem 23, *1960 La récession*. http://www.charbonnagesdefrance.fr/dArticle.php?id_rubrique=126&id_article=339
30. Sylvie Patou, *50e anniversaire de la grève des mineurs de 1963...*, *La Voix du Nord*, Dans le Béthunois, dimanche 3 mars 2013, p. 17.
31. Achille Blondeau (ancien secrétaire général de la fédération CGT du sous-sol), *Mars-avril 1963 : les mineurs en grève font plier le général De Gaulle*, *l'Humanité des débats*, 29-30-31 mars 2013, p. 22.
32. Edmond Taniere, *Tout in haut de ch'terril* - Ecouter par exemple *Gueules noires* http://www.musicme.com/#/Edmond-Taniere/titres/Gueules-Noires-t825678.html
33. Dominique Grange, *Gueule noire*.http://www.dailymotion.com/video/xcwdng_gueule-noire-dominique-grange_music

TARIFS D'ABONNEMENT (11 numéros par an)

France (régime intérieur pour la Poste. . . . . .23 euros.
soutien : + 14 euros par an par exemplaire en plus chaque mois)
DOM . . . . . .25,45 euros.
TOM . . . . . .29 euros.
Extérieur, suivant les zones de la Poste. Au 1/1/2005 :
Zone 1 (Allemagne, Italie, Bénélux) . . . . . .27,80 euros.
Zone 2 (Espagne, Royaume-Uni, Suisse) . . . .27,15 euros.
Zone 3 (Canada, États-Unis) . . . . . .28 euros.
Zone 4 (Autre Europe, Afrique, P-, M-Orient) 27,50 euros.
Zone 5 (Amérique du Sud) . . . . . .29,90 euros.

RÈGLEMENTS :

à l'ordre de **La Grande Relève**
88 Bd Carnot 78110 Le Vésinet France
par chèque bancaire,
ou par CCP : N° de compte 1340239M020
références internationales depuis octobre 2007:
IBAN : FR10 2004 1000 0113 4023 9M02 016
BIC : PSSTFRPPPAR

CE QUE NOUS PROPOSONS :

En résumé, il s'agit de rendre financièrement possible ce qui est utile, souhaitable, matériellement et écologiquement réalisable.

Pour cela, il faut que la monnaie actuelle soit remplacée par une monnaie qui ne circule pas pour qu'on ne puisse pas la "placer" pour "rapporter".

Cette monnaie "distributive", émise par une institution publique, est un pouvoir d'achat qui s'annule quand on l'utilise (comme un ticket de transport), et elle laisse au consommateur la liberté de ses choix.

La masse monétaire est créée et détruite au même rythme que la production, ces deux flux permanents s'équilibrent.

C'est alors aux citoyens de décider, à l'échelle appropriée, de ce qui sera produit et dans quelles conditions, et de l'importance relative des trois parts à faire dans la masse monétaire :

- pour financer la production,
- pour assurer les services publics (car impôts et taxes n'existent plus),
- pour verser à chacun un revenu garanti qui leur permette de vivre libre.

Les décisions prises n'ayant ainsi plus de retombées financières personnelles, l'intérêt général prime enfin sur l'intérêt particulier, la démocratie devient réalité.

SUGGESTIONS DE LECTURES

- **JACQUES DUBOIN**
  Extraits choisis dans son œuvre (1 euro).

- **ET SI ON CHANGEAIT ?**
  Bande dessinée par J.VIGNES-ELIE (3,8 euros).

- **LES AFFRANCHIS DE L'AN 2000**
  Un roman de M-L DUBOIN qui, à l'aide d'exemples, explique les mécanismes de l'économie distributive et montre ce qu'elle apporte à la société (~~16,70~~ 13 euros).

- **MAIS OÙ VA L'ARGENT ?**
  l'étude, par M-L Duboin, de la façon dont la monnaie est devenue cette monnaie de dette qui empêche toute véritable démocratie, suivie de propositions pour évoluer.
  (édition du Sextant, 240 pages, ~~14,90~~ 13 euros).).

- D'anciens numéros sont disponibles (1 euro)
- *Des textes, épuisés sur papier, sont téléchargeables sur notre site internet. Par exemple:*
- **UN SOCIALISME À VISAGE HUMAIN**
  le texte d'une conférence d'ANDRÉ PRIME.

Tous les prix indiqués sont franco de port.

La Grande Relève

Fondé en 1935 par Jacques DUBOIN

Direction et mise en pages : Marie-Louise DUBOIN

Rédaction : les abonnés qui le souhaitent, tous bénévoles.

Les manuscrits sont choisis par le comité de lecture et ne sont pas retournés.

Graphisme : Anne-Laure WITSCHGER.

Imprimé à Toulouse par Imprimerie 34

Adresse postale : 88 Boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Téléphone *seulement les lundi et mardi et de 15 à 18 heures* : 01 30 71 58 04

Adresse électronique : grande.releve.net@wanadoo.fr

Nouveau site internet : http://www.economiedistributive.fr

(Tarifs au dos de cette page)